

ACCORDONS LES VIOLONS !

Alors, que **MédiaChartres** constate, que **Madame le Préfet** à officialisé un arrêté, rendant le port du masque obligatoire en extérieur, dans certaines zones urbaines ... (ci-dessous)



« **Un arrêté préfectoral a été publié en fin de journée** : il impose le port du masque dans les communes et les zones les plus peuplées du département. **Le préfet d'Eure-et-Loir Françoise Souliman**, avait annoncé l'extension du port du masque vendredi dernier, **c'est désormais officiel.** » (source quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/le-port-du-masque-a-nouveau-obligatoire-dans-les-zones-les-plus-peuplees-d-eure-et-loir_14072505/

De récentes décisions de justice, viennent contredire, la validité de ce même arrêté (...)



« **À Paris, l'obligation du port du masque en extérieur suspendue par la justice**»

https://www.huffingtonpost.fr/entry/a-paris-lobligation-du-port-du-masque-suspendue-par-la-justice_fr_61e08513e4b04d030c352422

Après, le verdict du Conseil d'État:

« L'obligation du port du masque en extérieur suspendue dans les Yvelines. Le Conseil d'État avait jugé, mardi 11 janvier, que le port du masque en extérieur ne pouvait être imposé que sous certaines conditions. »

https://www.huffingtonpost.fr/entry/lobligation-du-port-du-masque-en-exterieur-suspendue-dans-les-yvelines_fr_61df1e53e4b0a26702882541



MédiaChartres, ayant les oreilles senssibles, a beaucoup de mal avec les « couacs » et les « canards« ,



Une symbiose dans une partition à l'unisson, serait la bienvenue et une très bonne chose.



Serge Maloude